

ASCENSEUR OU DESCENSEUR SOCIAL ? APPORTS ET LIMITES DES ENQUÊTES DE MOBILITE SOCIALE

Stéphane Beaud

Professeur de science politique, Université de Paris Ouest Nanterre

Paul Pasquali

Chargé de recherche au CNRS en sociologie

La thématique de la mobilité sociale trouve aujourd’hui une nouvelle actualité en investissant de plus en plus le champ politique. La crainte du sentiment de déclassement concerne une partie croissante de la société française. Il est dès lors utile de s’interroger sur les analyses et les méthodes des sociologues comme des statisticiens afin d’approcher plus finement la réalité des mobilités mais aussi des « immobilités » sociales.

C. F.

Alors que l’assombrissement des perspectives d’avenir ne fait pas de doute pour la plupart des ménages, et que le chômage (son taux dépasse les 10 %) frappe durement les nouveaux entrants sur le marché du travail, un spectre hante la société française : le déclassement. Multiforme, il conjugue d’une part un déclassement « national », lié au net décrochage de l’économie française dans la mondialisation et à l’abaissement du rang de la France dans le concert des nations, et d’autre part, un déclassement spécifique – dans ses effets comme dans ses proportions – à chaque classe sociale. Ce déclassement, ou cette peur du déclassement, prend des formes différentes selon l’histoire des groupes sociaux et leur place dans la hiérarchie sociale : peur de tomber « de haut » pour les enfants de classes supérieures, crainte de ne pouvoir maintenir un statut chèrement acquis par leurs parents pour ceux de classes moyennes, hantise de devenir des sans-emploi, des « inutiles au monde », voire des « cas sociaux », pour ceux des classes populaires stables.

Si ces thèmes du « déclassement des jeunes » et de l’« ascenseur social en panne » sont devenus omniprésents depuis la grave crise économique de 2008, ils ont été mis au centre des débats publics dès le début les années 2000 (Chauvel, 2006). La mobilité sociale a d’ailleurs été érigée en enjeu majeur par la plupart des pays occidentaux et des institutions supranationales⁽¹⁾.

Les discours sur la mobilité sociale ayant, en France, une forte portée politique – il en va de la promesse républicaine et de la croyance méritocratique –, le sociologue doit être soucieux de prendre pour objet ces multiples discours, au lieu de reprendre à son compte les constats, volontiers catastrophistes, qui font le miel des essayistes et la une des magazines. Pour cela, il lui

(1) Commission européenne, *Mobilité sociale et distribution intra-régionale des revenus*, rapport de la DG Politique régionale, 2010; Organisation de coopération et de développement économiques, *Réformes économiques : objectif croissance*, chapitre 5, 2010; Conseil de l’Europe, *Promouvoir la mobilité sociale en tant que contribution à la cohésion sociale*, 2012.

revient d'examiner les faits et de convoquer les enquêtes sur la mobilité sociale.

Mesurer la mobilité sociale

La mesure précise du phénomène de mobilité sociale est une question complexe qui a fait l'objet, depuis près d'un siècle, d'une longue tradition de recherche empirique en sociologie. Elle dépend de choix de méthode préalables qui sont décisifs pour la suite des opérations de la recherche et la nature des résultats obtenus. La mobilité la plus pertinente pour notre propos est intergénérationnelle. Soit dans les sociétés de classes, le fait, pour un individu, d'occuper une autre position sociale que celle de ses parents au même âge. Elle consiste à poser la question suivante : que deviennent les positions sociales (aux environs de 40 ans) des membres de la génération des enfants par rapport à celles de leurs parents, en tenant compte des effets liés à la transformation de la structure sociale qui a eu lieu entre-temps⁽²⁾ ?

Dans les pays anglo-saxons, la position sociale est mesurée par des variables objectives (niveau de vie, salaires) et des échelles de prestige construites à partir des auto-classements des répondants (Goldthorpe, 1980). En France, elle est déterminée principalement par la catégorie socioprofessionnelle (PCS). Cet indicateur multidimensionnel (profession, mais aussi qualification, statut et responsabilité hiérarchique) fournit une vision approchée de la stratification sociale et des inégalités de classe. Il dessine une échelle grossièrement ordonnée de la hiérarchie sociale, les cadres supérieurs et professions libérales occupant les rangs supérieurs et les titulaires de métiers d'exécution (ouvriers/employé-e-s) les rangs inférieurs. Il est à ce titre souvent utilisé à cette fin par les sociologues, en raison de leur dépendance forte et ancienne à l'égard de l'INSEE, à l'origine avec l'INED des premières tables de mobilité croisant les professions des pères et celles de leurs fils.

Ces enquêtes statistiques mesurent ainsi l'évolution, d'une génération à l'autre d'individus de même âge, des passages entre les différentes catégories socioprofessionnelles. Souvent limités aux questions posées par l'INSEE sur les positions sociales des ascendants, dans les *Enquêtes Formation et Qualification Professionnelle*

(FQP) depuis 1964 et les *Enquêtes Emploi* depuis 1982, ces travaux ont visé trois objectifs. Premièrement, évaluer le degré d'ouverture ou de rigidité de la structure sociale, en mesurant des flux entre chaque groupe socioprofessionnel. Deuxièmement, mesurer le rôle des phénomènes structurels (transformations de l'emploi, des régimes de natalité, etc.), afin d'estimer ce qui correspond à une « fluidité »⁽³⁾ plus ou moins importante. Troisièmement, identifier le rôle de certaines variables (diplôme, revenu familial, fécondité, taille de la fratrie, etc.) dans le phénomène de mobilité et d'immobilité sociale.

La difficulté centrale des études sur la mobilité intergénérationnelle est celle de la comparaison des « régimes » de mobilité sociale d'un même pays à différents moments de son histoire. Puisqu'il faut tenir compte de l'évolution du poids relatif des différentes catégories sociales, il est nécessaire de corriger statistiquement la « mobilité observée » des variations des marges des tables de mobilité. On distingue alors la mobilité brute, dite « observée » et la « fluidité » sociale, établie une fois cette correction statistique effectuée. On peut alors étudier de manière « pure », si l'on peut dire, la relation intrinsèque existant entre l'origine sociale et la position des individus dans une société donnée, comme l'a fait notamment Louis-André Vallet. Or le succès des analyses en termes de fluidité sociale, en lien étroit avec l'apparition de techniques et de modèles statistiques toujours plus sophistiqués, a fini, comme le dit Camille Peugny (2014), « par laisser dans l'ombre une question pourtant essentielle pour le sociologue, celle de l'évolution des flux de mobilités ascendante et descendante ».

Ces enquêtes de mobilité intergénérationnelle ont aussi des limites. La première tient à la convention qui considère le père de famille comme le chef du ménage. Pour des raisons historiques, liées au faible taux d'emploi des femmes après 1945, les statistiques de mobilité ont d'abord été établies à partir de la PCS du père et de son ou ses fils. La deuxième tient à l'émergence, plus récente, de la catégorie des « familles monoparentales » dont les femmes sont, dans 80 % des cas, chefs de ménage.

(2) Transformations qui résultent, principalement, de facteurs économiques, migratoires ou démographiques statistiquement observables à une grande échelle et sur une longue période (Merllié et Prévot, 1997, p. 45-59).

(3) Le mot n'est pas sans connotation idéologique. Il dit en creux l'idéal vers lequel devrait tendre une société développée, socialement stratifiée, contrairement à la vision conflictualiste en termes de classes sociales.

Étudier les « mobiles » (ascendants ou descendants), mais ne pas oublier les « immobiles »...

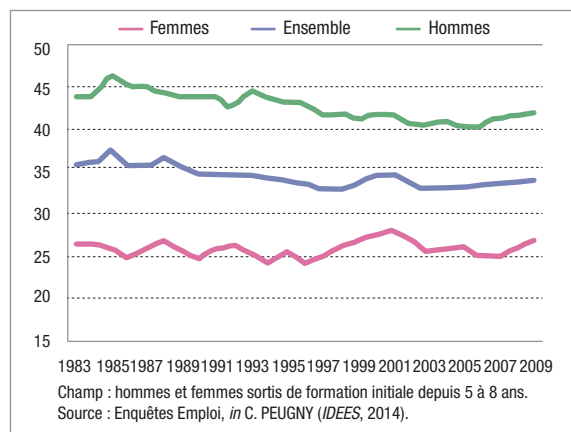
Un autre biais typique de nombre de travaux en France sur le sujet tient à ce qu'ils se concentrent sur la seule étude des individus « mobiles », en se focalisant sur les seules cases des tables de mobilité situées en dehors de la diagonale (lieu géométrique qui désigne la similitude des positions des pères et des enfants). Le risque est alors de laisser dans l'ombre, et comme en suspens, la catégorie des « immobiles », et donc d'occulter le phénomène de la reproduction sociale.

Immobilités et mobilités de proximité

Les enquêtes les plus récentes s'appuient sur la compilation des enquêtes *Emploi* annuelles. Camille Peugny a pris pour parti, dans sa dernière recherche (Peugny, 2014), de comparer sur trente ans (1983-2009) les positions des individus (hommes et femmes) ayant quitté le système de formation initiale depuis au moins huit ans, ce qui est souvent le gage d'une position professionnelle assez consolidée. À partir d'un indicateur simple (la part des individus appartenant à la même catégorie que leur père), il met en évidence une série de résultats intéressants avec tout d'abord la persistance de l'immobilité sociale au cours des trois dernières décennies (graphique 1).

En 1986, 36 % des individus pris en compte par ces enquêtes, hommes et femmes, appartenaient à la même catégorie socioprofessionnelle que leur père, contre

Graphique 1. Part des individus appartenant à la même CSP que leur père



34 % en 2009. Cette immobilité est plus forte pour les hommes (de 44 % à 42 % sur la période) que pour les femmes (constante à 27 % pour les femmes). Si la majorité des individus enquêtés peut être considérée comme « mobile », il faut cependant bien voir de quoi est faite cette mobilité. Contrairement à la représentation médiatique dominante, toujours en quête de contes de fées et qui met en scène des cas de mobilités sociales fulgurantes, la réalité est plus prosaïque : seulement 13 % d'enfants de salariés ont connu en 1983 un déplacement social de forte amplitude, que leur mobilité soit ascendante (enfants d'employés devenus cadres par exemple) ou descendante (enfants de pères cadres ou professions intermédiaires devenus employés ou ouvriers, par exemple).

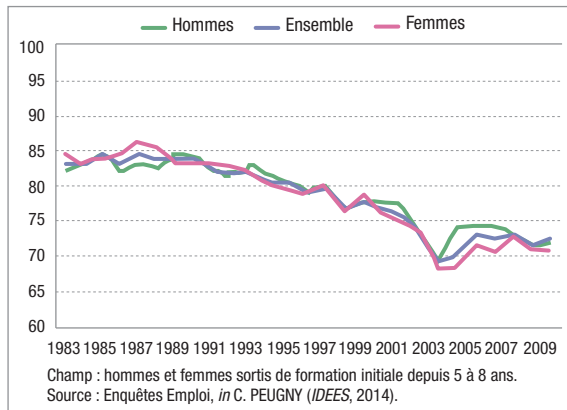
Autre résultat essentiel : la majorité des « mobiles » se déplace de proche en proche dans l'espace social (Hugrée, 2010), c'est-à-dire d'un groupe social à un autre situé à proximité. Si l'on veut résumer l'évolution récente de la mobilité sociale en France, on peut reprendre les propos conclusifs de Camille Peugny : « Il semble bien que l'essentiel des progrès en matière de mobilité sociale ait eu lieu entre le début des années 1950 et la fin des années 1970. Depuis lors, tout se passe comme si une sorte de « plafond » avait été atteint ».

Une reproduction des positions sociales

En outre, l'analyse du destin des enfants de classes populaires est un passage obligé car, lors des trente dernières années, ce groupe social est resté démographiquement majoritaire. L'étude de la destinée sociale des enfants d'ouvriers est souvent considérée comme une sorte de test pour cerner le degré de fluidité d'une société. Le graphique 2 n'offre guère de surprise.

Deux lectures en sont possibles : soit l'on insiste sur la pente descendante de la courbe en mettant l'accent sur la baisse non négligeable (dix points) du nombre des « immobiles » en milieux populaires ; soit on met l'accent sur leur pourcentage en 2009 qui reste très élevé (73 %) : en effet, plus de sept enfants d'ouvriers sur dix et six enfants d'employés sur dix sont assignés au même type d'emplois d'exécution que leurs pères. Ce qui veut dire que si l'on se situe au bas de la structure sociale, la reproduction demeure bel et bien un destin probable. On pourrait d'ailleurs raffiner l'analyse et

Graphique 2. Part d'enfants d'ouvriers exerçant un emploi d'ouvrier ou d'employé



étudier de plus près de quoi sont faits en 2009 ces emplois d'exécution, notamment leur statut, de manière à mieux prendre en compte la précarisation des emplois qui s'est accrue dans les années 2000.

La reproduction tendancielle des positions concerne aussi le haut de la structure sociale, certes de manière moins marquée (du fait de la modification de la structure d'emploi) : 40 % des enfants de cadres supérieurs ou de professions intellectuelles occupent en 2009 le même type de profession que leurs pères. Ce qui est frappant sur la période (1983-2009), c'est, d'une part, la hausse de cette proportion globale (de 33 % à 40 %) et, d'autre part, la forte différenciation de cette évolution selon le sexe : + 2 points pour les hommes (de 42 % à 44 %) et + 14 points pour les femmes (de 22 à 36 %). L'intensité de la reproduction sociale augmente dans les catégories supérieures, du fait d'un usage de plus en plus intense et stratégique du système éducatif au sein des familles les plus dotées, d'une part, et du rattrapage fulgurant des scolarités féminines par rapport à celles des garçons depuis quarante ans d'autre part.

Le déclassement et ses effets

La crainte des « déclassés » (toujours sous entendu « par le bas »), potentiels fauteurs de troubles et semeurs de révolutions est une vieille antienne des discours conservateurs depuis le XIX^e siècle au moins. À chaque étape de la démocratisation scolaire – lois Ferry (1881-82), gratuité de l'enseignement secondaire au lycée (1932), décret Berthoin et création des Collèges d'enseignement ES (1957-1963), politique Chevènement des « 80 % au bac » (1985) – les mêmes mises en garde contre les dangers de l'augmentation du nombre de

déclassés ont été proférées par les tenants de l'ordre culturel et social : en ouvrant le système scolaire, on allait accélérer la dévaluation des titres scolaires, multiplier les frustrations individuelles et nourrir les conflits sociaux. Les sociologues, historiens et psychologues ont étudié de longue date les tensions, malaises et décalages induits par les traversées des individus dans l'espace social. L'hypothèse selon laquelle la mobilité sociale induirait des désordres sociaux, voire des troubles psychiques, ne va pourtant pas de soi. D'une part, elle présuppose qu'une pluralité d'appartenances entraînerait mécaniquement des dilemmes identitaires, laissant dans l'ombre les conditions dans lesquelles les individus peuvent dépasser ou atténuer leurs incohérences statutaires (Lahire, 1998). D'autre part, elle tend à considérer que, pour les personnes « immobiles », la reproduction s'opérerait sans heurts ni médiations (De Singly, 1996).

Qu'en est-il du risque de déclassement en fonction des générations ? Les travaux des spécialistes convergent pour établir que les différentes générations sont, dans le contexte de croissance ralentie depuis trente ans, inégales face au risque de déclassement. Celui-ci constituait une situation exceptionnelle pour les générations nées dans les années 1940-1950, bénéficiaires de la forte dynamique économique des Trente Glorieuses. Il devient plus fréquent pour les générations plus jeunes, notamment celles nées à partir des années 1960.

Illustrons ce net écart générationnel à l'aide d'un indicateur global : le ratio « mobiles ascendants/mobiles descendants ». Au début des années 1980, il était de 2,2 pour les hommes de 40 ans (il y a 2,2 fois plus de mobiles ascendants que descendants) ; il tombe à 1,3 au début des années 2000. Si l'on compare, entre 1983 et 2003, les données de deux enquêtes FQP, on s'aperçoit que, parmi les 35-39 ans (catégorie d'âge considérée comme la plus pertinente pour les études de mobilité sociale), la part des mobiles ascendants a diminué (passant de 40 à 35 %) et celle des mobiles descendants a sensiblement augmenté (de 18 à 25 %).

Ce déclassement des nouvelles générations, nées après 1960, doit être étudié de manière plus fine, en distinguant selon les origines sociales. Il est avéré que les trajectoires de déclassement des enfants de cadres supérieurs sont plus fréquentes dans les générations nées après 1960. En effet, la part des fils de cadres supérieurs occupant à l'âge de 40 ans un emploi d'ouvrier ou d'employé est passée de 14 %, pour ceux nés

entre 1944 et 1948, à 24 % pour ceux nés entre 1959 et 1963. Sur la même période, la proportion de « déclassées » chez les filles de cadres supérieurs augmente de 22 % à 34 %. Camille Peugny (2006) a montré que la majorité de ces familles de cadres supérieurs a pour particularité d'avoir peu d'ancienneté dans ce rang social, le déclasserement des enfants venant en quelque sorte interrompre l'ascension récente de leurs parents.

Enrichir les études de la mobilité sociale

L'une des particularités des travaux sur la mobilité sociale tient à la fois à la « lourdeur » du dispositif des enquêtes statistiques et au caractère toujours un peu fruste, « grossier », de leurs résultats, qui ne semblent pas toujours à la hauteur de l'enjeu, social et politique, du sujet⁽⁴⁾. Les études de mobilité sociale quantitatives risquent, à force de sophistication méthodologique, de finir par oublier le sens sociologique des catégories statistiques, dont les usages deviennent souvent par trop routinisés. En ce domaine, s'impose une fine articulation entre méthodes statistiques et ethnographiques (Pagis 2014). Nous souhaiterions suggérer ici l'intérêt qu'il y aurait d'en renouveler l'analyse par l'ouverture d'autres fronts de recherche.

Les femmes et les analyses de la mobilité

Le premier front, qui serait à explorer plus systématiquement, est celui des modalités féminines de la mobilité sociale intergénérationnelle. Malgré des avancées dans les années 1980, les femmes restent les « grandes oubliées » des sociologues de la mobilité sociale. Qu'elles soient exclues des échantillons ou évacuées des analyses, au motif que leurs carrières sont souvent entrecoupées de périodes d'inactivité ou en raison des difficultés à hiérarchiser la structure des emplois féminins (la catégorie « employés » de l'INSEE a été forgée en partant du constat de leur prépondérance numérique), les femmes constituent encore souvent un impensé de la sociologie française de la mobilité sociale (Merllié, 2001). Les spécialistes continuent, on l'a vu, de se référer à la position sociale de leurs pères et conjoints. Pourtant, les femmes sont davantage « mobiles » que les hommes, et surtout plus



exposées au risque de déclasserement intergénérationnel (Galland et Rouault, 1998). Même lorsqu'elles sont très diplômées, elles se heurtent à un « plafond de verre » qui réduit sensiblement la rentabilité de leurs titres scolaires. Pour certaines, un mariage avec un homme socialement mieux doté demeure un moyen implicite de satisfaire leurs aspirations. Au-delà des femmes, ce sont les hiérarchies de genre qui doivent être intégrées à l'analyse. En accordant une importance trop exclusive au marché du travail, les spécialistes tendent à oublier que les mobilités sociales se jouent tout autant dans le couple et la famille, à travers des rôles et des pratiques sexués qui influencent la construction des destinées masculines et féminines. C. Daune-Richard et A.M. Devreux (1992) avaient naguère suggéré à juste titre l'étude des « mobilités sociales de sexe », pour tenir compte en finesse des changements de position dans les hiérarchies de genre, susceptibles d'accompagner les changements de position socioprofessionnelle.

Mieux appréhender les immobilités sociales

Deuxièmement, on peut aussi se demander quelles mobilités se cachent derrière les cas apparents de reproduction sociale. Si la catégorie des « immobiles » pose problème, c'est parce qu'elle tend à assimiler la reproduction sociale à une pure et simple hérédité, confondant la similitude intertemporelle de position sociale avec une absence de mouvement. Ce qui conduit à laisser dans l'ombre les individus qui, sans changer de position

(4) La sociologie française n'a pas, en ce domaine, retrouvé la vitalité des débats qui faisaient rage sur ce sujet au début des années 1970, notamment au cœur même de l'INSEE (Bertaux, 1974).

dans la dimension verticale de la stratification sociale, voient leur existence modifiée en profondeur sur d'autres échelles. Un ouvrier qui, tout en demeurant ouvrier, s'approprie de larges pans de la culture savante n'est plus vraiment un ouvrier comme les autres (Corouge et Pialoux, 2011). De même, un patron d'origine populaire qui affiche trop clairement son désir d'intégrer la bourgeoisie peut se voir sanctionné par ceux qui y appartiennent depuis longtemps : le « nouveau riche » n'est pas un riche comme les autres. Ces dilemmes et contradictions statutaires occupent depuis longtemps une place importante dans la sociologie américaine. G. Lenski (1954) avait, au début des années 1950, proposé un concept explicatif fécond, celui de « décrystallisations statutaires » qui vaudrait d'être remobilisé pour penser les situations sociales contemporaines.

Les sociologues gagneraient beaucoup à élargir l'analyse des mobilités sociales à ces cas de reproduction apparente. Comme le montre la correspondance entre un sociologue et un jeune de cité (Amrani et Beaud, 2005), fils d'ouvriers immigrés qui, après des années chaotiques à l'université, a connu une ascension sociale provisoire (embauché comme bibliothécaire en tant qu'« emploi jeune »), avant de revenir à la même position que ses parents, les effets des traversées de l'espace social ne se limitent pas aux individus qui changent définitivement de milieu social. Pour dépasser l'opposition entre mobilité et immobilité, l'étude de ces situations de « décrystallisation statutaire » peut être considérée comme féconde car elles sont à la source d'un sentiment de frustration ou d'émancipation, sous la forme soit d'un esprit critique, soit d'un repli sur soi identitaire, soit d'un cynisme individualiste. Au lieu d'envisager ces « irrégularités sociales » (Mercklé, 2005) comme des exceptions statistiques incomparables, nous faisons le pari qu'elles donnent à voir des phénomènes qui se retrouvent sous d'autres aspects dans des cas plus ordinaires ou moins difficiles à « classer ».

Les perceptions de la mobilité

Un autre axe de réflexion, longtemps délaissé par les spécialistes, concerne la différence entre « mobilité objective » (mesurée par la statistique) et « mobilité subjective », telle qu'elle est vécue et évaluée par les intéressés, qu'ils soient « mobiles » ou « immobiles ». Comment comprendre que nombre de personnes désignées par la statistique comme « immobiles » se déclarent en ascension ou en déclassement lorsqu'on les interroge directement à ce sujet ? M. Duru-Bellat et

A. Kieffer (2006), pour rendre compte de ce paradoxe, ont montré que des personnes en apparence « immobiles » socialement ne se vivent pas comme telles. Pourquoi ? Parce qu'elles n'évaluent pas leur trajectoire sociale à partir de la seule comparaison des positions professionnelles (ego *versus* ses parents) mais, au contraire en se référant à d'autres personnes que leurs parents (conjoint, frères et sœurs, amis, etc.) et à d'autres critères que celui de la profession (niveau de vie, diplômes, zone de résidence, type d'habitat). À l'inverse, D. Merllié (2006) a souligné que les plus mobiles sont plus enclins à relativiser leur mobilité. Il résume cette hypothèse par une métaphore spatiale : « se déplacer de dix kilomètres, c'est très loin pour qui n'a jamais quitté son village ou son quartier, c'est plus que négligeable pour qui a en tête la carte du monde » (p. 484).

De ce riche débat, on peut tirer deux conclusions : d'une part, se garder de fétichiser les catégories statistiques, notamment le diptyque simplificateur mobiles/immobiles et, d'autre part, approfondir l'analyse de la mobilité sociale en étudiant de près, par le biais d'enquêtes ethnographiques, les transformations des perceptions ordinaires des hiérarchies sociales, à l'aune des trajectoires intergénérationnelles, des espaces géographiques, des histoires migratoires et de la sociabilité locale des individus.

Méritocratie et logiques sociales

Le thème de la « moyennisation » de la société française n'est plus de mise aujourd'hui. Les crises économiques successives en ont profondément ébranlé les présupposés. Certes, au cours des vingt dernières années, de profondes recompositions sociales ont eu lieu – érosion des identités de classe, déclin des solidarités populaires traditionnelles, discrédit durable des alternatives politiques au libéralisme économique. Si elles n'ont pas abouti – loin s'en faut – à l'avènement d'une société sans classes, elles ont toutefois contribué à renforcer, par compensation, la vieille utopie selon laquelle chacun se voit offrir la place qu'il « mérite ». La résurgence actuelle de la croyance méritocratique est pourtant loin de correspondre aux réalités contemporaines. Elle tend même à les occulter dès lors que la mobilité sociale, à force d'être évoquée sans vigilance sociologique, perd son statut d'objet sociologique au profit de son rôle de *leitmotiv* idéologique. Les enquêtes statistiques, heureusement, sont là pour éviter cet écueil.

Mais elles sont d'autant plus éclairantes que, dans le même temps, l'on intègre dans l'analyse les expériences sociales de celles et ceux qui s'affrontent concrètement à la possibilité ou, le plus souvent, à l'impossibilité de faire valoir leurs « mérites », sans qu'il s'agisse nécessairement de « purs produits de la méritocratie française » (Pasquali, 2014). Pour interroger sociologiquement la mobilité sociale, il est donc nécessaire de multiplier les enquêtes au long cours, seules à même d'analyser les conditions, les modalités et les incidences des déplacements, petits ou grands, durables ou temporaires, qui s'effectuent dans l'espace social. C'est le seul moyen de saisir les logiques sociales qui orientent, souvent implicitement, les trajectoires individuelles vers des destins fondamentalement inégaux qui ne sont ni le fruit du hasard, ni le résultat de « choix » conscients et autonomes, mais le produit d'un certain état du système éducatif, du marché du travail et de la structure sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- **Amrani Y. et Beaud S.** (2005), *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Paris, La Découverte.
- **Bertaux D., 1974**, « Mobilité sociale biographique Une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n° 3, p. 329-362.
- **Corouge C. et Pialoux M.** (2011), *Résister à la chaîne*, Marseille, Éditions Agone.
- **Daune-Richard A.M. et Devreux A.M.** (1992), « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, p. 7-30.
- **De Singly F.** (1996) « L'appropriation de l'héritage culturel », *Lien social et Politiques*, n° 35, p. 153 – 165.
- **Duru-Bellat M. et Kieffer A.** (2006) « Les deux faces – objective/subjective – de la mobilité sociale », *Sociologie du travail*, XLVIII, n° 4, octobre-décembre p. 455-473.
- **Galland O. et Rouault D.** (1998), « Devenir cadre dès trente ans : une approche longitudinale de la mobilité sociale », *Économie et Statistique*, n° 316-317, p. 97-107.
- **Goldthorpe J., 1980**, *Social Mobility and Class Structure in Modern Britain*, Oxford, Clarendon Press.
- **Hugree C.** (2010), « Le Capes ou rien ? Parcours scolaires, aspirations sociales et insertions professionnelles du « haut » des enfants de la démocratisation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 183, p. 72-85.
- **Lahire B.** (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- **Lenski G.** (1954), « Status Crystallization. A Non-Vertical Dimension of Social Status », *American Sociological Review*, vol. 19, n° 4, p. 405-413.
- **Mercklé P.** (2005), Une sociologie des 'irrégularités sociales est-elle possible ? », *Idées, la revue des sciences économiques et sociales*, n° 142, p. 22-29.
- **Merllié D.** (2001), « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », in Thierry B. éd, *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 151-173.
- **Merllié D.** (2006), « Comment confronter mobilité « subjective » et « mobilité objective » ? », *Sociologie du travail*, XLVIII, n° 4, octobre-décembre, p. 474-486.
- **Merllié D.** (2013), La mobilité sociale, in Combemale P. (dir.), *Les grandes questions économiques et sociales*, nouvelle édition, Paris, La Découverte, chapitre V, p. 107-133.
- **Pagis J.** (2014), *Mai 68, un pavé dans leur histoire*, Paris, Presses de Sciences Po.
- **Pasquali P.**, *Passer les frontières sociales. Comment les « filières d'élite » entrouvrent leurs portes*, Paris, Fayard.
- **Peugny C.** (2006), « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers de valeurs et préférence partisane », *Revue française de sociologie*, 47 (3), p. 443-478 :
- **Peugny C.** (2014), « La dynamique générationnelle de la mobilité sociale », *Idées économiques et sociales*, n° 175 (1).
- **Vallet L. A.**, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, n° 175/1.